



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'AFFAIRES

Version : FR 1.1. – 22.04.2009

### **1. CHAMPS D'APPLICATION**

Ces conditions générales d'affaires (les conditions) sont applicables dans toutes conventions agréées entre Omar Abu-Talib (propriétaire de l'établissement Dar Rass El Maa, ici DRM) et le Client. Toutes listes des prix, conditions additionnelles et instructions internes communiquées par DRM par écrit ou oralement font également partie de ces conditions. En concluant un accord de prestation de service avec DRM, le Client donne son affirmation formelle à ces conditions.

### **2. RÉSERVATION ET ACCORD DE PRESTATION DE SERVICE**

Le Client assure que toutes informations personnelles fournies à DRM par sa demande de disponibilité sont correctes. La confirmation de disponibilité, reçue par le Client ci-après de DRM, n'entraîne aucune obligation particulière.

Un accord de prestation de service est conclu par l'affirmation formelle du Client de la confirmation de disponibilité reçue de DRM. En appliquant une consignation de garantie (article 7), DRM s'engagera avec la réception entière d'une telle consignation en fonds libérés par DRM.

### **3. ANNULATIONS ET MODIFICATIONS**

L'annulation ou modification d'un accord de prestation de service par le Client peut être effectuée sans détriment jusqu'à **21 jours calendaires** avant l'arrivée prévue du Client à DRM. L'annulation effectuée ultérieurement par le Client amène la perte des consignations de garantie déjà faites par le Client.

### **4. QUALITÉ DES PRESTATIONS DE SERVICE**

L'objectif principal de DRM est d'offrir un séjour le plus agréable et plaisant au Client. DRM offre des prestations de service de haute qualité, en particulier concernant l'hygiène, la ponctualité, et le soin envers les hôtes.

Dans le cas où, contre toute attente, DRM n'arrivait pas à satisfaire ces exigences de haute qualité, le client peut réclamer une compensation convenable du service affecté. En cas de pénuries graves produites par DRM, le client peut, sans préavis, résilier des parties de l'accord de prestation de service pas encore réalisées par DRM. Toutes autres créances d'indemnité sont exclues.

### **5. RESPONSABILITÉS DU CLIENT**

LE CLIENT ASSURE FORMELLEMENT DRM D'UTILISER LES ESPACES ET OBJETS CONFIÉS PAR DRM AU CLIENT AVEC TOUTES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES ET QUE L'UTILISATION NE SERA PAS EN CONTRADICTION AVEC LES COUTUMES ET LOIS LOCALES AINSI QU'AVEC LES COUTUMES, LOIS ET ACCORDS INTERNATIONAUX APPLICABLES. LE CLIENT RESTE RESPONSABLE ENVERS DRM POUR TOUTES PERTES OU LES DOMMAGES RÉSULTANTS D'UNE UTILISATION DE TELS ESPACES ET OBJETS.

Le Client reste seul responsable de ses objets de valeur. Le Client prend à sa charge une protection suffisante, notamment contre le dommage, la perte et le vol de tels objets. Si nécessaire, DRM peut offrir une mise en consignation dans un coffre-fort.

### **6. CONDITIONS DES PRIX, MOYENS DE PAYEMENT**

Les conditions des prix applicables lors de la conclusion d'un accord de prestation de service feront foi. Les prix sont fixés en Dirhams marocains (MAD) et Euro (EUR), toutes taxes comprises. DRM accepte les moyens de paiement suivants en MAD et EUR : espèces, chèques et virement bancaire.

### **7. CONSIGNATIONS DE GARANTIE PAR LE CLIENT**

DRM peut demander au Client de payer une avance ou de consigner un dépôt de garantie pour des prestations de service convenues. Le dépôt sera retenu par DRM jusqu'à la réception entière de toutes créances exigibles sur le Client en fonds libérés par DRM.

### **8. TIERS ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ**

Si l'accord de prestation de service comprend des prestations de service fournies par des tiers (p. ex. parking, transport, excursions, etc.), les conditions des tiers seront également applicables.

PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT FORMELLEMENT RENONCE À TOUTES RESPONSABILITÉS ET CRÉANCES D'INDEMNITÉ ENVERS DRM CONCERNANT DES DOMMAGES OU PERTES DE TOUTES NATURES RESULTANT DES PRESTATIONS DE SERVICE FOURNIES PAR DES TIERS.

### **9. DONNÉES PERSONNELLES**

La transmission des données personnelles est non sécurisée. Les données sensibles seront transmises avec une sécurisation SSL. DRM traite toutes données reçues confidentiellement. DRM confie aux tiers uniquement des données nécessaires pour la réalisation des prestations convenues.

PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT DONNE L'AUTORISATION FORMELLE À DRM D'UTILISER DES DONNÉES POUR L'ENVOI DU MATERIEL PUBLICITAIRE EN RELATION DIRECTE AVEC DRM. Si le Client ne souhaite pas recevoir tel matériel publicitaire, le Client peut avertir DRM par téléphone, e-mail ou par lettre postale.

### **10. CONDITIONS GÉNÉRALES**

La modification de ces conditions est exclusivement réservée à DRM et entre en vigueur immédiatement par la publication. Si quelques clauses de ces conditions se révèlent non valables, les autres clauses restent en pleine vigueur. En cas de litige, DRM et le Client s'efforcent à trouver une solution extrajudiciaire à l'aimable.

Le droit marocain est applicable.

Le tribunal de Chefchaouen, Maroc sera seul compétent.

---

Omar Abu-Talib, 22 avril 2009